

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.adequations.org/spip.php?article418>

L'action des collectivités territoriales

- Développement durable - Acteurs du DD - Collectivités territoriales -

Date de mise en ligne : 2008

Site de l'Association Adéquations

A partir des Conférences internationales des Nations unies sur le logement, appelées Habitat I et II, en 1976 et 1996, les « Assemblées mondiales des villes et autorités locales » ont élaboré des positions et créé des organisations et des réseaux pour mettre en oeuvre le développement durable.

Les réseaux

ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), fondé en 1990 avec l'appui du Programme des Nations unies pour l'environnement, afin de préparer le Sommet de la Terre à Rio, est un réseau de 650 collectivités pour le développement durable, dans plus de 60 pays, notamment en Inde, au Brésil, en Afrique du Sud. Le secrétariat européen d'ICLEI est situé à Freiburg en Allemagne. ICLEI coordonne le projet RESPIRO, qui soutient la prise en compte de critères éthiques et sociaux dans les opérations d'achat réalisées dans les secteurs public et privé.

En 2004, IULA (United cities and local government) et (Fédération mondiale des cités unies) fusionnent pour créer Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU), qui vise à accroître la place et l'influence des gouvernements locaux et de leurs associations dans la gouvernance mondiale. Présent dans 127 pays, ses axes de travail comportent le renforcement des capacités, l'inclusion sociale et la politique d'égalité femmes-hommes. Les femmes restent en effet très minoritaires à la tête des collectivités locales.

Le Réseau des Gouvernements Régionaux pour le Développement Durable, nrg4SD a été créé en 2002 au Sommet Mondial du développement durable.

Des réseaux à caractère géographique ou thématique se sont également constitués : la Charte des villes européennes pour la durabilité, Aalborg ; le réseau des villes-santé ; le réseau des villes pour la paix ; le réseau des villes de périphérie et pour la démocratie participative...

La 6ème conférence européenne des villes durables aura lieu en 2010, rassemblant des représentant-es des autorités locales signataires de la Charte d'Aalborg et engagées dans la mise en oeuvre de politiques locales de développement durable. Un appel à candidature est lancé pour sélectionner la ville qui abritera cette conférence, après Aalborg, Lisbonne, Hanovre, Aalborg, Séville. - [Consulter sur notre site la Charte d'Aalborg](#)

Les agendas 21 locaux

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio, consacré à la mise en oeuvre participative du DD au niveau territorial, rappelle que « ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement et qui apportent leur concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infranational. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un DD ».

Environ 7000 collectivités dans 113 pays ont initié des stratégies locales de DD ou Agendas 21 locaux (A21L), qui visent à traduire dans des politiques territoriales les principes et le plan d'action de Rio. Au sommet mondial de Johannesburg, elles se sont engagées à accélérer ce processus.

En France on estime à environ 200 le nombre de ces démarches qui concernent des villes, des départements, des régions. La multiplication de ces dynamiques est un levier essentiel pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et relocaliser l'économie.

Ressources documentaires

- ▶ Sur le site Adéquations : [le chapitre de l'Agenda 21 consacré aux "collectivités locales"](#)

- ▶ [Banque de données des Agenda 21 locaux en France](#)
- ▶ [Informations sur les Agendas 21 locaux, sur le site du ministère du DD](#)
- ▶ Démarches Agenda 21 en France : <http://www.agenda21france.org>

- ▶ [Le site de Cités et Gouvernements Locaux Unis \(CGLU\)](#)
- ▶ Le site de ICLEI (Local Governments for Sustainability) : <http://www.iclei.org/>
- ▶ Réseau nrg4sd http://www.nrg4sd.net/pags/AP/Ap_in...

- ▶ Le Partenariat pour le Développement Municipal (PDM) est une organisation africaine à caractère régional, regroupant les associations nationales de collectivités locales d'Afrique de l'ouest et du centre. Son site : <http://www.pdm-net.org>

Un portail des agendas 21 locaux au Québec

Le portail <http://www.A21L.qc.ca>, élaboré par l'Université du Québec à Chicoutimi, est à la fois un ouvrage collectif et un guide (multimédia, vulgarisé et évolutif) accompagnant la mise en oeuvre d'Agendas 21 locaux et de plans d'actions stratégiques et participatifs pour des applications territoriales de développement durable viable (DDV). Il s'adresse à un grand nombre d'acteurs territoriaux : décideurs, agents de développement, professionnels, leaders communautaires, professeurs, étudiants, citoyens.

Post-scriptum :

[Sur le site d'Adéquations, la rubrique Villes-démographie](#)